

Conseil Municipal du 29 mai 2013

Compte rendu

PRESENTS : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, JP. MORVAN, A. POYET
C. OLLIVIER, J.TWARZ, G. PORCHER, J. LE ROUX

ABSENT : F. MARZIN

PROJET COMMERCE

Les travaux de gros oeuvre ont débuté avec l'entreprise RICOU.

Le Maire présente aux conseillers le plan de financement prévisionnel :

Total général du projet : 576 950 € ht

Avec inscription de subventions et un emprunt.

Elle fait un point sur les subventions obtenues :

DETR (travaux commerce) 75 000 €

DETR (aménagement extérieurs) 25 000 €

Conseil Général : 11 388 €

Morlaix Communauté : Fonds de concours 102 300 €

Et sur celles actuellement en cours d'instruction :

Morlaix Communauté : Fonds de concours aide au dernier commerce

FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

et Pays de Morlaix dans le cadre du contrat région/pays

Pour faciliter le règlement des factures une ligne de trésorerie va être mise en place.

3 banques vont être sollicitées.

MORLAIX COMMUNAUTE

La loi de réforme des Collectivités Territoriales instaure de nouvelles règles de représentation des communes au sein des communautés d'agglomération. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de l'installation des conseils issus des élections de mars 2014.

Elle réduit le nombre de sièges composant le conseil communautaire de 90 membres à un maximum de 65, voire 57 à défaut d'accord local.

Le maire présente la proposition faite par le groupe de travail de Morlaix-Communauté, mais aussi la suggestion émanant de la ville de Morlaix.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, retient celle proposée par le groupe de travail, ainsi la commune sera représentée par 1 membre au lieu de 2 actuellement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014.

Le Conseil Municipal désigne Madame Nelly OLLIVIER comme coordonnateur communal.

ATESAT 2013

Accord du conseil municipal pour renouveler la convention avec les services de la DDTM dans le cadre de l'ATESAT pour :

La rémunération forfaitaire totale annuelle de l'Assistance Technique sera définie conformément aux dispositions de l'arrêté de tarification du 27 décembre 2002.

Montant Annuel : 110,62 €

BUNGALOW

Le bungalow vestiaires sanitaires pour le service technique a été installé aujourd'hui.

L'acquisition d'un montant de 6 900 € ht a été faite auprès de la Société LOCARMOR.

Les raccordements Assainissement, Eau et Electricité ont été réalisés en régie par les agents communaux.

DEFIBRILLATEUR

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur avec coffret extérieur auprès de la Sarl SBS pour un montant de 1 318,00 € ht. Il sera installé à l'entrée de la mairie.

CADASTRE

Le Maire donne lecture du courrier de Maître Gwenaëlle BERROU-GORIOUX, notaire à Plougasnou, chargé de la vente des biens immobiliers de Mr François Le Guern au lieu-dit Poulpry.

Il convient de régulariser l'accès à cette propriété qui porte un numéro de parcelle section A n° 132 et appartient juridiquement à Mme Marie Noëlle LE ROUX, bien que la commune en assure l'entretien depuis de nombreuses années.

Le notaire propose une cession gratuite d'une partie de cette parcelle, les frais pour l'établissement d'un document d'arpentage et de l'acte notarié seraient supportés par la Commune.

L'avis du conseil municipal est le suivant :

Cession gratuite de la totalité de la parcelle n° 132 par Mme Marie Noëlle LE ROUX (il n'y a pas lieu d'établir de document d'arpentage), les frais d'acte pris en charge par la commune.

Le Maire est chargé de prendre contact avec Mme LE ROUX pour lui faire part de cette décision.



FIN DE SEANCE